

# S'ADAPTER AUX DÉFIS D'UNE ÉCONOMIE EN PLEINE MUTATION

Rapport annuel  
de l'ACPIR

2024-2025

ACPIR | Rétablir  
le Succès

L'Association Canadienne des  
professionnels de l'insolvabilité  
et de la réorganisation

## À propos de nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est une organisation nationale qui représente près de 1 400 professionnels du système canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation. Créée en 1979, l'ACPIR a pour mission de promouvoir le professionnalisme et la formation de ses membres partout au pays.

## Notre vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

## Notre mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public comme suit :

- promouvoir l'excellence auprès des membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel pertinentes;
- établir les Règles de conduite professionnelle et les Normes de pratique professionnelle et les faire respecter;
- imposer des normes d'agrément rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à une profession en insolvabilité et réorganisation;
- promouvoir un régime d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

## Nos valeurs fondamentales

- Leadership visionnaire – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- Attitude positive – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard du titre de PAIR.
- Intégrité – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- Respect – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- Représentativité – Reconnaître l'importance de la diversité et de l'inclusion.
- Excellence du service – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- Ambiance agréable – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.
- dotée de ressources adéquates.
- Ambiance agréable – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

## Objectifs de l'ACPIR pour 2024-2025

- Revitalisation des titres de PAIR et de SAI et rehaussement du profil du secteur
- Réaction rapide aux évolutions du marché de l'insolvabilité
- Offre d'une formation professionnelle de premier ordre : expérience d'apprentissage pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI)
- Réduction des coûts et bonne adaptation des activités et des services de l'ACPIR
- Promotion d'une forte participation, de l'inclusivité et de la diversité parmi les membres
- Maintien et croissance des adhésions permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres
- Maintien et approfondissement d'une relation solide et fructueuse avec le BSF

# Contenu

À propos de nous .....	2
Notre vision et notre mission .....	2
Valeurs fondamentales et objectifs .....	3
Conseil d'administration .....	5
Message du président .....	6
Nouveaux PAIR 2024-2025 .....	10
Lauréats des prix et distinctions .....	11
Adhésion .....	15
Relations avec le BSF et défense des intérêts .....	16
Formation .....	18
Perfectionnement professionnel .....	20
Communications .....	21
Interventions .....	23
Conduite professionnelle .....	24
Comités de l'ACPIR .....	25
Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR .....	30
Rapport de la trésorière .....	31
Rapport de l'auditeur .....	34

# Conseil d'administration

## Comité exécutif



**PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
REPRÉSENTANT DE L'ONTARIO**  
**André Bolduc** CPA, CA, FPAIR, SAI  
Ottawa, Ont.



**VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT  
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**  
**Craig Munro** CPA, CA, FPAIR, SAI  
Vancouver, C.-B.



**TRÉSORIÈRE, ADMINISTRATRICE  
SANS PORTEFEUILLE**  
**Bridget van Wyk** CPA, CA, PAIR, SAI  
Burnaby, C.-B.



**SECRÉTAIRE, ADMINISTRATEUR  
SANS PORTEFEUILLE**  
**Wesley Cowan** M.A., LL. M., PAIR, SAI  
Kitchener, Ont.



**DIRIGEANTE SANS PORTEFEUILLE,  
ADMINISTRATRICE SANS  
PORTEFEUILLE**  
**Simone Carvalho** CA (Inde), PAIR, SAI  
Toronto, Ont.



**PRÉSIDENTE ET CHEF DE  
LA DIRECTION**  
**Anne Wettlaufer** FICB  
Toronto, Ont.

## Autres représentants provinciaux



**ALBERTA**  
**Rebecca Frederick** PAIR, SAI  
Sherwood Park, Alb.



**MANITOBA**  
**Crystal Buhler** CPA, CGA, PAIR, SAI  
Brandon, Man.



**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Lawrence (Larry) Crandall** LL. B., PAIR, SAI  
Saint John, N.-B.



**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**  
**David Buckingham** CPA, CA, PAIR, SAI  
St. John's, T.-N.-L.



**NOUVELLE-ÉCOSSE**  
**Matt Golding** CPA, CMA, PAIR, SAI  
Halifax, N.-É.



**ONTARIO**  
**Todd Ambachtsheer** CPA, CA, PAIR, SAI  
Toronto, Ont.



**QUÉBEC**  
**Samuel M. Gignac** B.A.A., CPA, PAIR, SAI  
Trois-Rivières, Qc



**QUÉBEC**  
**Virginie Comtois** CPA, PAIR, SAI  
Brossard, Qc



**SASKATCHEWAN**  
**Pamela Meger** PAIR, SAI  
Saskatoon, Sask.

## Autres membres du conseil



**REPRÉSENTANTE DE CPA CANADA**  
**Julie Mortreux** CPA, PAIR, SAI  
Montréal, Qc



**REPRÉSENTANTE DES  
NOUVEAUX MEMBRES**  
**Laura (Nicole) Olsen** AFCC, PAIR, SAI  
Calgary, Alb.



**ADMINISTRATEUR EXTERNE**  
**Gavin MacDonald** B.A., LL. B  
Bedford, N.-É.



**ADMINISTRATEUR EXTERNE**  
**Mary Buttery** LL. B., Q.C.  
Vancouver, C.-B.

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS)



# Message du président



**André Bolduc** CPA, CA, FPAIR, SAI  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACPIR

Au nom du conseil d'administration de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (l'« **ACPIR** » ou l'« **Association** »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 de l'ACPIR.

Il est difficile de croire qu'il s'est écoulé près de six ans depuis mon entrée au Comité exécutif du conseil d'administration de l'ACPIR et que mon mandat de deux ans à la présidence tire à sa fin. Ces années, qui ont été marquées par de grandes transformations, ont été jalonnées de défis, comme la pandémie de COVID-19. Mais, j'ai eu le privilège de constater que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont toujours été à la hauteur et ont su faire évoluer la profession avec résilience et détermination.

## Préparer l'avenir : Plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR

En 2023, j'ai eu le privilège de présider le Comité d'examen stratégique qui avait la responsabilité d'élaborer le Plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR. Cette feuille de route audacieuse trace la voie vers l'avenir et répond aux principales préoccupations des membres et des parties prenantes. Le Plan s'articule autour de quatre objectifs ambitieux.

1. Revitaliser les titres de PAIR et de SAI.
2. Offrir une formation professionnelle de premier ordre.
3. Réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité.

4. Assurer la résilience des opérations et des services de l'ACPIR.

Voici comment nous faisons de ces objectifs une réalité. Pour obtenir plus de détails sur le rendement de l'ACPIR en 2024-2025, je vous invite à consulter les rapports des comités et le rapport financier audité, dans le présent rapport annuel.

## Revitaliser les titres de PAIR et de SAI

Nous prenons des mesures audacieuses pour promouvoir l'ACPIR, ses membres et notre industrie. Les six communiqués de presse publiés ont généré plus de 1 000 mentions dans les grands médias et les médias régionaux du pays. Plus de 430 médias ont publié des articles sur l'ACPIR, renforçant ainsi notre message.

Notre Comité des médias et communications a publié 16 articles de blogue et a rédigé des fiches d'information nationales et provinciales destinées à informer les parties prenantes sur le secteur de l'insolvabilité et les services essentiels fournis par nos membres.

Nous avons également procédé à une refonte de notre site Web en vue de le rendre plus accessible, informatif et convivial. Nous avons amélioré le répertoire des cabinets de nos membres en y ajoutant des pages de profil individuelles pour chaque entreprise. Ces profils offrent au public une présentation plus complète des cabinets et contribuent à accroître la fréquentation des sites Web de nos membres.

## Offrir une formation professionnelle de premier ordre

L'éducation reste la pierre angulaire de notre mandat. Cette année, nous avons continué à offrir l'ensemble de notre formation en mode virtuel, y compris les évaluations et l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (« ENIC »). Au cours des trois dernières années, les taux de réussite à l'ENIC ont atteint 58 %, 77 % et 67 %, nos meilleures performances enregistrées récemment. Ce sont des résultats qui parlent d'eux-mêmes.

L'atelier du cours « Applications pratiques en insolvabilité et préparation à l'ENIC » a été offert en présentiel en juin 2025. Il a attiré 51 candidats, soit le plus grand nombre de participants depuis plusieurs années. Entre-temps, la première cohorte d'étudiants du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), qui propose une expérience en ligne interactive de pointe, a passé son examen au mois de novembre dernier.

Le nombre d'inscriptions au PQC et au CPCI est en hausse. Nous espérons que cette tendance se maintiendra. Le premier cours du PQC proposé en tant que cours autonome gagne du terrain.

L'équipe chargée du perfectionnement professionnel a fait preuve d'un grand dynamisme cette année : près de 70 % des membres ont pris part à un événement organisé par l'ACPIR. Parmi ces membres, 93 % recommanderaient un événement de l'ACPIR à un collègue, ce qui montre tout leur attrait. Nous poursuivons notre série de webinaires conçus spécialement pour les administrateurs en insolvabilité associés, et ce programme continue de susciter un vif intérêt.

Outre les forums et le Toronto Exchange, l'ACPIR a organisé avec succès la Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (ARIL) pour le compte de l'organisme ARIL. L'activité, tenue à Montréal, a attiré plus de 700 participants, consolidant ainsi sa réputation d'événement incontournable.

## Réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité

Au cours de l'année écoulée, l'ACPIR s'est attachée à rester à l'avant-garde des avancées du secteur l'insolvabilité, en veillant à ce que ses membres restent bien outillés pour s'adapter à un paysage en constante évolution. La défense de nos intérêts a également été la pierre angulaire de nos actions, et nous avons réalisé d'importants gains sur plusieurs fronts.

Nous avons participé activement à cinq consultations organisées par le BSF, notamment la consultation sur les *formulaires 31, 65, 78 et 79, ainsi qu'au* groupe de travail du BSF sur le revenu excédentaire, ce qui nous a permis de fournir des recommandations et un éclairage précieux afin que le système d'insolvabilité reste équitable et accessible. Reconnaisant l'importance que joue la rémunération des SAI pour un meilleur accès au système, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur la révision des honoraires afin d'élaborer le mémoire présenté au BSF au sujet de *l'amélioration de l'accessibilité du système d'insolvabilité et de la rémunération des SAI*. Les membres du groupe de travail ont également entamé des discussions avec le BSF sur cette question au cours de l'été et de l'automne. Le BSF cherche à faire avancer cet automne un ensemble de mesures réglementaires qui comprend les dispositions portant sur la rémunération des SAI.

D'autres activités sur le plan législatif ont également occupé le devant de la scène. Le projet de loi C-280 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée – fruits et légumes périssables)* a enregistré quelques progrès. L'ACPIR a déposé un mémoire sur cette question et a témoigné devant un comité sénatorial en septembre 2024. L'Association a présenté un premier mémoire dans le cadre des *consultations prébudgétaires* annuelles du ministère des Finances en prévision du budget fédéral de 2025. Elle en a présenté un deuxième au ministère des Finances sur *les nouvelles règles de déclaration des fiducies et simples fiducies*.

Cette année, notre collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») a été particulièrement active. L'ACPIR

a collaboré étroitement avec l'ARC afin de s'attaquer à des questions importantes pour ses membres, comme la taxe sur les logements sous-utilisés, le paiement de l'incitatif à agir pour le climat et le formulaire T3.

En mai 2025, l'Association a organisé une table ronde stratégique réunissant 25 hauts fonctionnaires représentant divers ministères et agences clés, dont Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le ministère des Finances, le BSF, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC). La discussion a permis aux membres de l'ACPIR d'exprimer leurs points de vue sur les répercussions du climat économique actuel sur les entreprises, les MPME et les consommateurs de tout le pays. Les fonctionnaires ont chaleureusement accueilli cette séance, qui a permis de renforcer la visibilité de l'Association auprès de ces acteurs importants.

Cette année encore, l'ACPIR a joué un rôle central dans le domaine du droit de l'insolvabilité grâce à des interventions stratégiques. Dans l'affaire *Piekut c. Canada* (Revenu national), l'ACPIR a été autorisée à intervenir devant la Cour suprême du Canada. Bien que la Cour ait finalement tranché en faveur de l'approche à date unique pour déterminer le moment où un étudiant cesse d'être un étudiant aux termes de l'article 178 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI »), l'arrêt a apporté une clarification essentielle à l'échelle nationale à une question qui suscitait des interprétations divergentes d'une province à l'autre. En particulier, cet arrêt a ravivé le débat sur les limites des dispositions de la LFI concernant la libération des prêts étudiants, un enjeu au sujet duquel l'ACPIR continuera à militer pour des modifications.

Dans l'affaire *Poonian c. Colombie-Britannique* (Securities Commission), l'intervention de l'Association devant la Cour suprême du Canada a permis de préciser si certaines réclamations imposées par une commission des valeurs mobilières peuvent être considérées comme des réclamations soustraites à l'application d'une ordonnance de libération sous le coup des alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI. L'arrêt de la Cour a rejoint la position de l'ACPIR.

Nous avons étendu nos efforts de sensibilisation à la Conférence des registraires du BSF en février 2025, où j'ai eu l'occasion de faire une présentation sur des sujets de

première importance relevés par les membres du conseil d'administration de l'ACPIR et les présidences d'associations provinciales. Les thèmes abordés ont été les suivants : 1) une mise au point sur le marché de l'insolvabilité; 2) les pratiques exemplaires, y compris la valeur des comités judiciaires, le dépôt numérique des documents judiciaires, les procédures à distance et la numérisation; et 3) les défis actuels, comme l'accession à la propriété, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, les prêts étudiants, la cybersécurité, l'engagement de l'ARC, le classement chronologique des fichiers et les conditions de libération pour les ordonnances judiciaires. La présentation a été bien accueillie.

Le renouvellement du mandat de la chef de la direction de l'ACPIR au sein du Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) lui permet de continuer à faire valoir les intérêts des professions de l'insolvabilité. Dans l'exercice de cette fonction, elle a joué un rôle essentiel dans la défense des intérêts de l'ACPIR, en particulier en ce qui concerne les enjeux du marché des services-conseils en redressement financier et du rehaussement de l'image des PAIR et des SAI.

## Relations avec le BSF

La collaboration de l'ACPIR avec le Bureau du surintendant des faillites demeure une pierre angulaire des efforts déployés pour faire progresser les professions de l'insolvabilité au Canada. Des échanges fréquents sont déterminants : des appels ont lieu à la quinzaine entre le président, le vice-président et la présidente et chef de la direction de l'ACPIR et la surintendante des faillites, en plus d'une rencontre annuelle tenue entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR. Ces discussions en continu garantissent un meilleur arrimage des priorités et favorisent des relations de travail productives. La participation active de la surintendante aux événements de l'ACPIR, y compris aux forums régionaux, au Toronto Exchange et à l'assemblée générale annuelle, illustre toute la solidité de cette relation.

Cette année, l'ACPIR a établi un partenariat avec le BSF pour relever les défis numériques en mettant sur pied le Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité (RGNSI). Cette initiative, qui émane du groupe de travail BSF-ACPIR sur les fournisseurs, vise à

examiner les questions numériques actuelles et futures susceptibles d'avoir une incidence sur notre profession. L'ACPIR a également contribué au projet de collecte de données sur la représentation du BSF et a soutenu son Initiative de consultation des Autochtones, illustrant ainsi un engagement commun envers l'inclusion et la volonté que la profession reflète la diversité des communautés canadiennes. L'ACPIR a veillé à ce que ses programmes de formation soient à l'image de ces initiatives.

## Veiller à ce que l'ACPIR adapte bien ses activités et ses services

Compte tenu de la baisse importante des inscriptions aux formations au cours des dernières années, le conseil d'administration de l'ACPIR avait approuvé un petit déficit d'exploitation prévu pour l'exercice 2024-2025. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'ACPIR a terminé l'année avec un excédent d'exploitation de 112 232 \$, en raison d'inscriptions plus nombreuses que prévu aux programmes de formation et aux offres de perfectionnement professionnel. La situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,2 M\$. Il s'agit de la neuvième année consécutive où les cotisations des membres n'ont pas augmenté.

L'effectif de l'ACPIR a connu une baisse cette année en ce qui concerne les membres réguliers. Cette diminution est principalement due au fait que le nombre d'adhésions n'a pas compensé les départs à retraite. Cette tendance a été quelque peu atténuée par l'augmentation du nombre de stagiaires associés et d'administrateurs en insolvabilité associés. Il est conseillé aux membres d'envisager d'inscrire leurs employés qui répondent aux critères de cette nouvelle catégorie, car la participation active de ces collaborateurs est bénéfique pour toutes les parties. Pour attirer de nouveaux talents, le personnel de l'ACPIR travaille à mettre au point une trousse de recrutement qui mettra en valeur les perspectives passionnantes offertes par le domaine de l'insolvabilité.

## Mot de la fin

Merci à nos incroyables bénévoles, aux membres de nos comités et à notre personnel. C'est grâce à votre dévouement, à vos innombrables heures de travail et à votre expertise que l'ACPIR peut accomplir tant de choses et connaître le succès.

Je tiens également à saluer les efforts du Comité exécutif, du conseil d'administration de l'ACPIR et de notre présidente et chef de la direction, Anne Wettlaufer, et à les remercier de leur dévouement et de l'excellent travail accompli pour nous tous.

Servir à la présidence a été un véritable honneur. Ensemble, nous avons réalisé tant de choses, et avec le plan stratégique en plein essor, je crois que l'ACPIR est bien placée pour saisir les occasions qui s'offrent à nous.



**André Bolduc**, CPA, CA, FCIRP, LIT  
Chair

# Nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) 2024-25

La marque de certification PAIR est le symbole reconnaissable de l'intégrité, de la formation et du professionnalisme de la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada. En 2024-25, 25 professionnels de partout au pays ont terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et obtenu leur titre de PAIR. Cette étape importante est le résultat de centaines d'heures d'efforts dévoués et de détermination. Au nom de tous les membres de l'ACPIR, nous les félicitons de leur réussite et nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'ACPIR. Nous tenons également à remercier les familles, les amis, les collègues, les mentors et les parrains qui ont soutenu nos nouveaux PAIR de 2024-25 dans leur cheminement.



**Ammar Hussain**, B.Comm., PAIR  
Administrateur de dossier  
Steve Welker & Company Inc.  
Toronto, Ont.



**Amna Masud**, CPA, PAIR  
Directrice associée, Redressement  
financier  
Banque TD  
Toronto, Ont.



**Andrew Pappel**, PAIR  
Gestionnaire, Redressement d'entreprises  
MNP Ltée  
Calgary, Alb.



**Bryan Krol**, PAIR  
Directeur  
Alvarez & Marsal Canada  
Calgary, Alb.



**Cameron Browning**, CPA, PAIR  
Directeur  
GlassRatner  
Calgary, Alb.



**David Moffatt**, PAIR  
Vice-président  
Powell Associates Ltd.  
Saint John, N.-B.



**Émile Bresse**, LL.B., PAIR  
Gestionnaire  
Bresse Syndics Inc.  
Québec, Qué.



**Emily Klein**, PAIR  
Gestionnaire principale  
GlassRatner  
Toronto, Ont.



**Frédéric Gagnon**, CPA, PAIR  
Directeur  
Raymond Chabot  
Montréal, Qué.



**Frédéric Turbide**, CPA, PAIR  
Directeur, Services de restructuration  
Deloitte LLP  
Montréal, Qué.



**Hailey Liu**, CPA, CFA, PAIR  
Directrice  
FTI Consulting  
Calgary, Alb.



**Ingrid Wong**, PAIR  
Gestionnaire de solutions à l'endettement  
Farber Debt Solutions  
Toronto, Ont.



**Jonathan Roy**, B. Eng., MBA, PAIR  
Vice-président, associé  
Pierre Roy et Associés Inc.  
Montréal, Qué.



**Judy Tong**, PAIR  
Gestionnaire principale  
Kunjar Sharma & Associates Inc.  
Toronto, Ont.



**Leslie Shewchuk**, B.Sc., PAIR  
Gestionnaire principale  
Fox-Miles & Associates Inc.  
Edmonton, Alb.



**Longmai Yan**, CPA, CFA, PAIR  
Gestionnaire, Réorganisation  
Grant Thornton LLP  
Vancouver, C.-B.



**Morag Cooper**, CA (Scotland), PAIR  
Directrice  
PwC  
Vancouver, C.-B.



**Nick Boulton**, B. Comm., PAIR  
Administrateur de dossier principal  
msi Spergel Inc.  
Toronto, Ont.



**Ross Graham**, CPA, PAIR  
Gestionnaire principal  
KSV Advisory Inc.  
Calgary, Alb.



**Samuel Rogers**, B.B.A., PAIR  
Gestionnaire, Équipe des cas entrants  
Harris & Partners Inc.  
Toronto, Ont.



**Spencer Oppal**, CPA, PAIR  
Vice-président  
PwC  
Vancouver, C.-B.



**Stéphanie LeBlond**, B.B.A., PAIR  
Gestionnaire  
LeBlond & Associés Inc.  
Québec, Qué.



**Stéphanie Poulin**, PAIR  
Conseillère en réorganisation financière  
Pierre Roy et Associés Inc.  
Trois-Rivières, Qué.



**Terrence Serpone**, CPA, PAIR  
Administrateur de dossier  
Groupe Serpone Inc.  
Montréal, Qué.



**William Doyon**, MBA, CPA, PAIR  
Associé, Insolvabilité et réorganisation  
Mallette syndics et gestionnaires Inc.  
Montréal, Qué.

# Lauréats des prix et distinctions

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de ses bénévoles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos lauréats de prix et distinctions pour 2024-2025.

## PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créé par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni des services exemplaires à l'Association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le lauréat peut s'être démarqué dans une série d'activités réalisées sur une période de plusieurs années, ou encore dans une activité particulière. Cette année, le comité a choisi deux lauréats qui méritaient largement ce prix : **David Lewis** et **Mary-Ann Marriott**.



*« Au début de ma carrière, j'ai bénéficié de l'enseignement de deux syndics éminents, Bruce Alger et Guy Odhams. Ils m'ont incité à m'engager bénévolement et à m'impliquer auprès des nouveaux membres de l'ACPIR tout au long de ma carrière. Tous deux soulignaient l'importance du bénévolat parmi mes responsabilités à titre de SAI et comme moyen d'assurer la pérennité de la profession auprès des générations futures. Recevoir le titre de « Bénévole exceptionnel » est pour moi un grand honneur et une marque de reconnaissance très importante. Il atteste de l'impact de mes efforts et des changements positifs que j'ai pu apporter à la communauté de l'ACPIR. En tant que SAI, c'est la capacité d'aider les autres qui me pousse à agir. J'ai la possibilité de changer concrètement la vie des autres en contribuant au bien-être et à la réussite de notre communauté. »*



**David Lewis**, CPA, PAIR, SAI



*« J'ai été surprise et honorée de recevoir ce prix. J'ai toujours considéré que tout résultat est le fruit d'un effort collectif. Même si je suis la seule à être récompensée, je pense que cette marque de reconnaissance souligne les apports de l'ensemble du comité. Faire du bénévolat au sein de l'ACPIR m'a permis d'en apprendre davantage sur ses rouages et de rencontrer des collègues provenant d'autres provinces. À titre de professionnels de l'insolvabilité, il est de notre responsabilité d'aider à définir les objectifs et les mandats de notre association afin d'améliorer l'expérience de nos collègues et des personnes que nous servons. Il est facile de s'absorber dans nos tâches quotidiennes, mais la véritable croissance se produit quand nous acceptons de sortir de notre zone de confort. Le bénévolat nous permet de collaborer avec nos collègues et les organes décisionnels, et je crois que la coopération est essentielle au succès à long terme de notre profession. »*

**Mary-Ann Marriott**, PAIR, SAI



## PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des sept dernières années, qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers pans de leur vie personnelle et professionnelle. Cette année, l'ACPIR tient à souligner la contribution de **Kaitlin Verge**.



*« Le bénévolat à l'ACPIR m'a permis de rendre service à une communauté sur laquelle j'ai trouvé appui dans ma progression. Les activités ne se résument pas à du réseautage ou à du perfectionnement professionnel, elles contribuent à façonner l'avenir de notre domaine. Qu'il s'agisse d'aider des aspirants dans leurs études, de participer aux initiatives de l'ACPIR ou de mettre de l'avant les meilleures pratiques, c'est l'implication qui permet à la profession de se développer, de garder sa pertinence et d'évoluer avec intégrité. Recevoir ce prix ne confirme pas seulement mon dévouement à cette profession si tôt dans ma carrière, mais me relie également à la communauté plus large des professionnels qui partagent les mêmes valeurs d'intégrité, d'excellence et de collaboration. »*

**Kaitlin Verge**, PAIR, SAI



## PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS

Ce prix est décerné aux membres de l'Association qui ont démontré qu'ils marchent sur les traces de Keith G. Collins. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement personnel lui ont valu le respect de tous ses collègues dans la profession ainsi que de la communauté où il œuvrait. Ce prix nous rappelle les qualités que notre profession associe au titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). Les lauréats de cette année sont **Josée Pomerleau, Noel Andrews et John Delo**.



*« Recevoir ce prix est un immense honneur. Il met de l'avant les valeurs que j'ai toujours défendues au cours de ma carrière : l'intégrité, la courtoisie, le professionnalisme et le respect des autres. Comme bénévole à l'ACPIR, j'ai contribué à la préparation des futurs professionnels et à la correction des examens de l'ENIC. J'ai toujours cherché à mettre en évidence l'importance cruciale du savoir, de l'éthique et d'une conduite irréprochable pour exercer notre profession. Investir dans l'excellence en aidant les candidats à atteindre des normes élevées garantit un avenir prometteur pour notre industrie. En effet, chaque professionnel bien formé et bien encadré renforce la crédibilité et la réputation de l'ensemble de la profession. Je tiens à remercier tous ceux qui ont croisé mon chemin et qui m'ont permis d'obtenir ce prix. »*

**Josée Pomerleau**, PAIR, SAI



## PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS



« Remporter ce prix, dont le nom rend hommage à l'un des fondateurs de notre métier, est une véritable marque de reconnaissance. En regardant la liste des anciens lauréats, j'y vois les noms de Jean-Daniel Breton, d'André Bolduc, de Joe Healey et d'Ian Penney. J'ai eu le privilège de côtoyer ces personnes remarquables, et c'est un honneur de me tenir à leurs côtés. J'ai commencé à m'engager bénévolement alors que notre organisation s'appelait le CCI. Après pratiquement cinquante ans d'exercice, je reviens toujours de ces réunions du comité et du conseil d'administration en ayant appris quelque chose de nouveau. Notre organisme tire sa force de ses bénévoles. Je vous encourage toutes et tous à vous investir, en particulier les personnes qui débutent dans le domaine. Votre contribution est essentielle. Vous apportez de nouvelles idées dans notre profession, ce qui sera bénéfique pour vous. »

**Noel Andrews**, CFE, PAIR, SAI



« Il y a de cela plus de 31 ans, deux syndics formidables, Warren Paddon et Clyde Yorke, m'ont fait connaître la profession en me recrutant dans leur cabinet. Tous deux m'ont accompagné lors de mes débuts dans ma carrière. Outre leur honnêteté, leur intégrité et leur professionnalisme exemplaires, ils démontraient également une grande compassion en aidant les gens aux prises avec des difficultés financières. Le bénévolat a deux objectifs : redonner à la communauté et en tirer quelque chose, comme rencontrer des syndics de tout le pays et collaborer avec des collègues. Le bénévolat au sein de l'ACPIR a été central dans ma carrière, car il est important de soutenir l'avancement de la profession, et j'ai apprécié le défi que représentait la participation au Conseil de l'ENIC. Sans compter que cette activité me permet de me tenir au courant des changements et des subtiles différences qu'on observe d'un territoire à un autre. »



**John Delo**, CMA, CPA, PAIR, SAI

## TITRE DE FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de Fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre. Il vise à honorer ceux qui ont rendu constamment des services éminents à l'Association et qui ont apporté une contribution importante à la pratique de l'insolvabilité au Canada. Cette année, ce sont **Jonathan Krieger** et **David Boyd** qui sont récompensés pour leur contribution.



« Le titre de Fellow symbolise l'aboutissement d'une vie de travail acharné et de dévouement professionnel. Je me sens très honoré et touché de recevoir le même prix que ceux qui m'ont précédé et que je considère comme des fondateurs et des pionniers de la profession. Pour moi, être bénévole à l'ACPIR a une signification particulière, car j'ai reçu le soutien de mes pairs au fil de l'évolution de ma carrière. Nous avons la responsabilité d'attirer et de former les meilleurs et les plus brillants professionnels pour faire avancer notre domaine. Nous aidons nos membres à élaborer des règles de pratique professionnelle, à faire avancer les lois et à superviser un processus d'examen rigoureux. Seuls les membres de l'ACPIR comprennent vraiment ce qu'est un PAIR, et l'étendue de la formation et de la rigueur que cette fonction exige. C'est pourquoi l'engagement des membres est essentiel. »

**Jonathan Krieger**, CPA, CA, FPAIR, SAI



« Le titre de Fellow est pour moi la reconnaissance de mes 25 années de contribution à la profession par les membres. Faire du bénévolat au sein de l'ACPIR est un privilège. L'ACPIR est une organisation nationale qui compte des membres provenant de tous les horizons. Au fil des années, j'ai noué des liens et des amitiés durables avec un certain nombre de mes collègues, ce qui m'a permis d'obtenir les perspectives de personnes provenant de différents coins du pays. »



**David Boyd**, FCPA, FCA, FPAIR, SAI

# Adhésion

## Nombre d'adhérents en 2024-2025

	Membres réguliers	Stagiaires associés	Sociétés associées	Associés à vie	Membres inactifs	Administrateurs en insolvabilité associés
<b>2024-2025</b>	<b>890</b>	<b>287</b>	<b>15</b>	<b>112</b>	<b>9</b>	<b>64</b>
2023-2024	910	278	16	113	6	63
2022-2023	913	265	16	110	8	58
2021-2022	934	318	18	118	3	0
2020-2021	937	367	19	122	2	0
2019-2020	955	348	21	137	5	0
2018-2019	951	298	21	204	6	0
2017-2018	984	347	20	190	12	0

## Amélioration du répertoire des cabinets de nos membres

Le répertoire a fait l'objet d'améliorations en 2024-2025 afin d'accroître la visibilité des cabinets de nos membres et de les faire connaître auprès du public comme des entreprises sous réglementation fédérale de confiance. Parmi les mises à niveau, notons la création de pages de profil distinctes pour les cabinets. Ces pages fournissent des informations plus détaillées sur chacun d'entre eux et permettent d'accroître la fréquentation de leurs sites Web et de leurs comptes sur les réseaux sociaux. Chaque page de profil comprend le nom du cabinet, sa présentation, son logo, l'adresse de son site Web, ses pages sur les médias sociaux, les services fournis (entreprises, particuliers, MPME) et les provinces où le cabinet exerce ses activités. Le public peut consulter la liste des cabinets par ordre alphabétique, puis la filtrer selon la province où ils sont situés et le type de service offert.

En outre, les nouvelles pages des cabinets des membres ont été liées à leurs profils respectifs dans notre répertoire « Trouver un PAIR », associant ainsi les deux répertoires, ce qui permet de présenter au public à la fois nos membres et les cabinets dans lesquels ils exercent leurs activités.

The screenshot displays the ACPIR website interface. At the top, there are navigation buttons for 'OFFRES D'EMPLOI', 'TROUVER UN PAIR SAI', 'RÉPERTOIRE DES CABINETS', and 'PROTECTION DE L'INTÉRÊT PUBLIC'. Below this is a search bar with 'CONNEXION' and a language selector set to 'English'. A secondary navigation bar includes links for 'En détresse financière?', 'Devenir un professionnel de l'insolvabilité', 'Perfectionnement professionnel', 'Adhésion', 'Industrie & Actualités', and 'À propos'. The main content area shows the breadcrumb 'Accueil > Membership > Répertoire des cabinets de nos membres'. The profile for 'Société ABC' is featured, including a 'Back to Directory' link, the company name and logo, a 'Profil de l'entreprise:' section with placeholder text, and details on 'Provinces où les cabinets ont des bureaux:' (QC), 'Types de services:' (Insolvabilité des micro, petites et moyennes entreprises; Insolvabilité d'entreprise; Insolvabilité du consommateur), and 'Site web:' (https://www.société-abc.ca). A sidebar on the right lists 'Dans cette section' with links for 'Avantages de l'adhésion', 'Avantages des administrateurs en insolvabilité associés', 'Catégories de membres', 'Comment devenir membre', 'Règlements', and 'Protection de l'intérêt public'. A green button at the bottom of the sidebar reads 'Répertoire des cabinets de nos membres'.

# Relations avec le BSF et défense des intérêts

## Défense des intérêts

Dans la dernière année, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à la défense proactive des intérêts. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le conseil d'administration et les bénévoles des groupes de travail de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR), ainsi que d'autres bénévoles, méritent d'être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés en 2024-2025 afin de préparer et d'examiner les réponses de l'ACPIR aux consultations.

## Relations avec le BSF

Dans le cadre de ses efforts de défense des intérêts, l'ACPIR continue de collaborer avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF) de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Il est primordial de maintenir la communication ouverte avec le BSF. Pour ce faire, l'ACPIR a invité la surintendante des faillites à ses forums régionaux, à la Bourse de Toronto et à son assemblée générale annuelle.

En plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante du BSF ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines tout au long de l'année. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs et le nouveau Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité (RGNSI).

Voici d'autres initiatives conjointes BSF-ACPIR qui ont eu lieu en 2024-2025 :

- Collaboration avec le BSF pour créer le groupe de travail BSF-ACPIR sur les fournisseurs à l'automne 2024 afin de relever les défis et de traiter des enjeux actuels et futurs du numérique. Il a été convenu que le groupe de travail se réunirait désormais tous les trimestres et que le BSF élaborerait un mandat et assurerait le secrétariat du groupe de travail, nouvellement rebaptisé Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité (RGNSI) – octobre 2024 – aujourd'hui
- Organisation d'une réunion avec la haute direction du

BSF et de l'ACPIR pour aborder différents sujets, dont le marché des services-conseils en redressement financier – février 2025

- La surintendante du BSF et le président du conseil d'administration de l'ACPIR ont fait une présentation conjointe lors des Forums de l'ACPIR et du Toronto Exchange au cours de l'année passée. Les forums, le Toronto Exchange et la présentation de la surintendante avant l'AGA de l'ACPIR, ont été suivis par un certain nombre de membres de la haute direction du BSF, notamment les surintendants associés et d'autres membres du personnel du BSF – printemps – automne 2024

## Consultations du BSF

Le BSF a demandé à l'ACPIR de participer à cinq consultations, y compris à un groupe de travail, dans le cadre des travaux en cours de l'Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le groupe de travail sur la révision des honoraires, ainsi que les bénévoles des groupes de travail, ont notamment participé aux activités suivantes :

- Groupe de travail relatif au comité d'examen du revenu excédentaire – été 2022 – aujourd'hui
- Consultation sur les *modifications proposées au formulaire 31, Preuve de réclamation, au formulaire 65, État mensuel des revenus et dépenses du failli ou du débiteur et de l'unité familiale et information (ou information modifiée) concernant la situation financière d'un failli, au formulaire 78, Bilan – Faillite ou proposition commerciale et au formulaire 79, Bilan – Faillite ou proposition non commerciale* – automne 2022 – automne 2024
- Mémoire de l'ACPIR sur l'amélioration de l'accessibilité du système d'insolvabilité – rémunération des SAI – juin 2024
- Réponse de l'ACPIR aux questions du BSF pour son analyse de la conjoncture externe – janvier 2025

Réponse de l'ACPIR à la consultation du BSF sur les mesures de cybersécurité proposées – février 2025

L'ACPIR a également participé à la Conférence des registraires du BSF en février 2025, qui a attiré 46 greffiers et juges associés de tout le pays. La présentation de l'ACPIR

a porté sur quatre sujets relevés par les membres du conseil d'administration de l'ACPIR et les présidents d'associations provinciales, notamment une mise au point sur le marché de l'insolvabilité; les pratiques exemplaires, y compris la valeur des comités judiciaires, le dépôt numérique des documents judiciaires, les procédures à distance et la numérisation; et les défis actuels, comme l'accession à la propriété, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, les prêts étudiants, la cybersécurité, l'engagement de l'ARC, le classement chronologique des fichiers et les conditions de libération pour les ordonnances judiciaires.

## Relations ISED/ARC/ Finances Canada/ACFC/ EDC/Programme canadien d'aide financière aux étudiants

L'ACPIR a poursuivi ses efforts afin d'établir des relations avec ISED/ARC et Finances Canada, ainsi que d'établir de nouvelles relations, notamment avec Exportation et développement Canada (EDC), société qui a été chargée de gérer le programme de prêts au titre du CUEC et le Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Voici quelques exemples de réunions consacrées à l'établissement de relations et à la défense d'intérêts dans la dernière année :

- Réunions régulières du comité de liaison BSF-ARC-ACPIR
- Discussions ad hoc, selon les besoins, pour résoudre des problèmes qui touchent les membres, comme l'application de la taxe sur les logements sous-utilisés, le PIAC et le formulaire T3
- Entretiens réguliers avec ISDE afin de discuter de la difficulté pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) d'accéder au système d'insolvabilité, du projet de loi C-280, ainsi que d'autres questions liées aux politiques
- À la suite du succès des précédentes tables rondes avec l'ACPIR, l'ISDE a invité des collègues d'autres ministères à écouter les membres de l'ACPIR faire le point sur l'incidence de l'économie actuelle sur les entreprises, les MPME et les consommateurs à travers le pays. Cette initiative, qui a eu lieu le 14 mai 2025, a réuni 25 fonctionnaires d'ISDE, de Finances Canada, du BSF, de la SADC et de l'ARC. La séance a été bien accueillie par

les fonctionnaires.

- Projet de portail de l'ARC – L'ACPIR a affecté des membres de son groupe de travail à cette initiative, qui permettra aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bidirectionnelles et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes – le projet a été commencé en décembre 2021, et l'ACPIR communique trimestriellement avec l'ARC concernant l'état d'avancement du projet. Le projet avance, mais les progrès sont lents.
- Le mandat de la chef de la direction de l'ACPIR au Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'ACFC a récemment été prolongé.
- Prise de contact avec l'équipe responsable des projets spéciaux d'EDC, qui s'occupe des prêts au titre du CUEC. La première réunion s'est tenue en juin 2024, suivie d'une autre réunion en novembre et d'un accord pour se rencontrer régulièrement afin d'échanger des renseignements et de discuter des enjeux.
- Dans le cadre de ses efforts d'engagement des parties prenantes, l'ACPIR a établi une relation de travail avec la nouvelle équipe du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Après une première réunion productive en octobre 2024, d'autres réunions sont prévues.

## Autres consultations gouvernementales

L'ACPIR a participé à trois consultations avec ISDE, le ministère des Finances du Canada, le Conseil du Trésor, ainsi que le comité sénatorial chargé de l'examen du projet de loi C-280. L'ACPIR a déposé les mémoires suivants (en anglais) en 2024-2025 :

- Observations préliminaires de l'ACPIR devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie – projet de loi C-280 – septembre 2024
- Mémoire de l'ACPIR sur les nouvelles règles de déclaration des fiducies et simples fiducies, soumis à Finances Canada – septembre 2024
- Mémoire de l'ACPIR dans le cadre des consultations prébudgétaires annuelles en vue du budget fédéral de 2025, soumis à Finances Canada – mars 2025

# Formation

L'ACPIR offre une formation pertinente et de grande qualité qui permet aux aspirants de devenir des professionnels de l'insolvabilité et de la restructuration. L'année dernière a été particulièrement productive, l'accent ayant été mis sur le déploiement d'un Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) actualisé. Une augmentation des inscriptions à l'ACPIR a été constatée en 2024-2025 dans la foulée du renouvellement du PQC.

## Renouvellement du PQC

Le premier volet du PQC actualisé, soit le cours « Introduction à l'insolvabilité », a été lancé en avril 2023, tandis que le deuxième volet, soit le cours « Principes, processus et pratiques de l'insolvabilité », a connu un pré-lancement en octobre 2023, les derniers modules ayant été mis en ligne en janvier 2024. Le troisième et dernier volet du PQC renouvelé, soit le cours « Applications pratiques en insolvabilité et préparation de l'ENIC », a été lancé en juin 2024. Le cours « Applications pratiques en insolvabilité et préparation de l'ENIC » proposait des webinaires de préparation à l'examen, des examens complets de dossiers d'insolvabilité d'entreprise et personnelle, des simulations d'examens utilisant la plateforme ExamSoft, où les réponses étaient soumises aux parrains pour évaluation, ainsi que des webinaires visant à guider les candidats lors de l'examen simulé d'évaluation. Ensuite, les parrains ont évalué la préparation de chacun des candidats et ont donné le feu vert à ceux qu'ils jugeaient prêts pour l'ENIC de novembre.

Après la mise en œuvre des cours révisés du PQC, le comité permanent de révision des cours a repris ses activités, avec pour mission de procéder régulièrement à l'évaluation et à la mise à jour du contenu des cours et des travaux pratiques. Son mandat est d'assurer une amélioration continue de la qualité des ressources pédagogiques et de l'expérience globale des candidats.

## Atelier sur le cours

« Applications pratiques en insolvabilité et préparation à l'ENIC »

Vu le calendrier de déploiement du cours « Applications pratiques en insolvabilité et préparation de l'ENIC », aucun atelier (appelé auparavant un atelier de préparation à l'ENIC) n'a été organisé en 2024-2025. Des webinaires ont remplacé l'atelier. Ce dernier était de retour en juin 2025.



## Programme virtuel

L'ACPIR continue de faire passer tous ses examens en ligne. En 2024-2025, tous les examens ont été surveillés et réalisés à distance à l'aide du logiciel ExamSoft/Examplify. Cette plateforme permet une surveillance sécurisée des examens du CPCI, du PI3 et de l'ENIC, ce qui garantit l'intégrité et la confidentialité du processus d'examen. La surveillance en direct est assurée par MonitorEDU, ce qui renforce encore la sécurité et la fiabilité de l'examen.

Le centre d'évaluation de l'ENIC 2024 évolue à distance, avec la participation de 41 correcteurs volontaires. Avant la période d'évaluation formelle, les correcteurs ont participé à une séance d'information en ligne afin de garantir la cohérence de l'évaluation. Des formulaires d'évaluation en ligne ont été utilisés pour simplifier la compilation et la consolidation des résultats, mais pour aussi mettre en évidence les éléments à revoir. Les correcteurs ont fourni des commentaires sur les copies des candidats. Ceux-ci ont servi de base aux commentaires personnalisés remis à ceux qui l'ont demandé. À l'issue du processus de correction, un sondage a été réalisé auprès des correcteurs, qui ont fourni une rétroaction généralement positive sur leur expérience.

## Examens

Le premier examen PI3 a eu lieu le 9 mai 2024. Un total de 21 candidats se sont présentés à l'examen, et un taux de réussite global de 75 % a été enregistré. Ensuite, un deuxième examen PI3 s'est déroulé le 6 mars 2025. Un total de 42 candidats se sont alors présentés à l'examen, et le taux de réussite global s'est élevé à 76 %.

L'ENIC s'est déroulé les 13 et 14 novembre 2024, et 43 candidats sont venus passer l'examen. Les candidats disposaient de quatre heures et demie chaque jour pour réaliser l'examen. L'examen consistait en six études de cas (trois par jour). Un centre d'appels a été mis sur pied en janvier 2025 et les candidats qui en ont fait la demande ont reçu une rétroaction en février. Le taux de réussite à l'examen était de 58 %.

Deux examens du CPCI ont eu lieu au cours de l'exercice 2024-2025, et un total de 64 candidats les ont effectués les 27 juin 2024 et 8 février 2025. Les taux de réussite aux deux examens ont été de 97 %.

L'examen du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité est proposé sur demande et en autoévaluation dans D2L, une fois que les étudiants ont satisfait à toutes les exigences du cours. Sur les 24 étudiants qui ont passé cet examen en 2024-2025, 19 ont réussi, ce qui constitue un taux de réussite de 79 %.

Le Comité du PQC continuera à se concentrer sur ses principales priorités pour 2025, notamment l'augmentation du nombre d'inscriptions, l'examen continu du matériel pédagogique, la collaboration avec les organismes gouvernementaux pour promouvoir les formations de l'ACPIR et la mise à jour du « Cours sur l'administration de l'insolvabilité » et du « Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité » afin de mieux répondre à l'évolution des tendances du marché.

Le Comité du PQC et ses sous-comités continuent d'assurer un leadership exemplaire à l'égard du mandat et des programmes de formation de l'ACPIR. Leur travail a permis de générer de nouvelles idées et d'apporter des améliorations substantielles à la conception et à la mise en œuvre de nos offres éducatives. Ces efforts devraient améliorer de manière notable l'expérience d'apprentissage des candidats et contribuer au développement d'aspirants bien préparés et compétents dans la profession de l'insolvabilité.



### EXAMEN PI3

TAUX DE RÉUSSITE

**71 %**      **76 %**

Mai 2024

Mars 2025

63 candidats

### ENIC

TAUX DE RÉUSSITE

**58 %**

43 candidats

### EXAMEN DU CPCI

TAUX DE RÉUSSITE

**97 %**

Juin 2024 et Février 2025

64 candidats

### IA EXAM

TAUX DE RÉUSSITE

**79 %**

24 étudiants

# Perfectionnement professionnel

## Forums et Toronto Exchange

Les Forums sur l'insolvabilité et la restructuration se sont tenus au cours du printemps 2024 à Montréal, à Halifax, à Edmonton, à Vancouver et à Winnipeg. Les forums ont été bien reçus et ont attiré plus de 450 participants. Ils ont été suivis par le Toronto Exchange, en septembre 2024, qui a réuni près de 300 participants issus des secteurs des pratiques des consommateurs et des entreprises, qui ont profité d'une journée complète de sessions, clôturée par une réception de clôture. Lors des sondages ayant suivi ces événements, 93 % des participants ont déclaré qu'ils recommanderaient un webinaire de l'ACPIR à un collègue, et 90 % des personnes interrogées ont indiqué que les séances avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées.



## Série de webinaires

La série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés a été relancée à l'été 2024. Outre les six nouveaux webinaires en anglais et en français produits cette année, l'ensemble de la série de près de 20 webinaires sera disponible à la demande tout au long de l'année.

La série de webinaires de l'ACPIR a également été lancée à l'été 2024, et la première année s'est conclue le 31 mars. La série se compose de quatre webinaires en anglais et en français. Le programme de webinaires de l'ACPIR comprend des formations spécialement choisies afin de compléter et d'améliorer ses activités de formation en personne. Ce programme offre aux membres l'occasion de recevoir une formation de grande valeur sur des sujets d'importance de la part d'une source de confiance. Un petit nombre de webinaires seront diffusés en fonction des besoins.



## 22<sup>e</sup> Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (ARIL)

La 22<sup>e</sup> Conférence annuelle de révision du droit de l'insolvabilité, organisée par l'ACPIR au nom de l'ARIL Society Inc., a eu lieu le 7 février 2025 à l'hôtel Sheraton Le Centre à Montréal, Québec. L'événement a enregistré une participation record et a réuni près de 700 personnes lors d'une journée entière consacrée à de multiples tables rondes et échanges. Grâce au soutien de nos nombreux commanditaires, conférenciers et auteurs, l'équipe a pu faire de cette journée une réussite, en présentant, entre autres, des séances pertinentes et motivantes.



# Communications

Les efforts de communication de l'ACPIR au cours de la dernière année visaient à revitaliser les titres de PAIR et de SAI, à promouvoir le titre de PAIR auprès des intéressés et celui de SAI auprès du public, à promouvoir les programmes, les services et les événements de l'ACPIR, à informer les membres et à les garder engagés.

## Fiches d'information nationales et provinciales sur l'industrie et la défense des intérêts

L'ACPIR et ses associations provinciales travaillent en étroite collaboration avec les principaux intervenants aux niveaux fédéral et provincial, pour se prononcer au sujet des questions urgentes et des tendances émergentes qui importent le plus à nos membres et aux professionnels du secteur. L'ACPIR a élaboré, en collaboration avec les associations provinciales, des documents d'information nationaux et provinciaux sur le secteur de l'insolvabilité à l'intention de ses membres. Ces documents, qui sont mis à jour chaque année, contiennent des informations sur le rôle des SAI ainsi que des données et des statistiques importantes sur l'insolvabilité des particuliers et des entreprises dans chacune des provinces et dans l'ensemble du Canada.



## Messages clés

Nous avons créé un document sur les messages clés à l'usage de nos membres qui fournit un résumé clair et concis de la valeur unique que l'ACPIR, ses membres et ses associés apportent au public. Ces messages, qui seront mis à jour tous les trimestres, seront utilisés pour nous présenter et expliquer ce que nous faisons à différents auditoires et dans tous les types de médias.

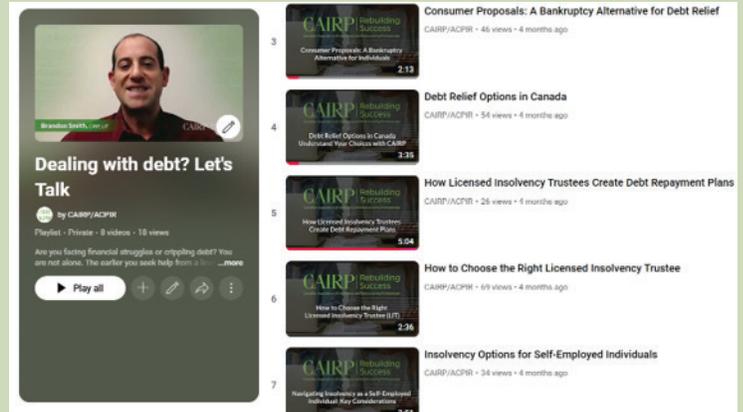
## Présence dans les médias et les médias sociaux

En 2024-2025, l'ACPIR a continué à s'appuyer sur sa solide base médiatique en faisant appel à ses porte-parole pour répondre à des demandes complexes émanant de publications de premier plan et portant sur des questions clés relatives au secteur et aux consommateurs. Grâce à ces efforts concertés, nous avons publié des articles dans des organes de presse importants, tels que CBC, The Globe and Mail, BNN, Toronto Star, Wealth Professional, Le Devoir, TVA, City News ainsi que dans des médias régionaux.

- 6 communiqués de presse publiés
- Plus de 1 000 mentions dans les médias
- 434 médias ayant publié un article sur l'ACPIR



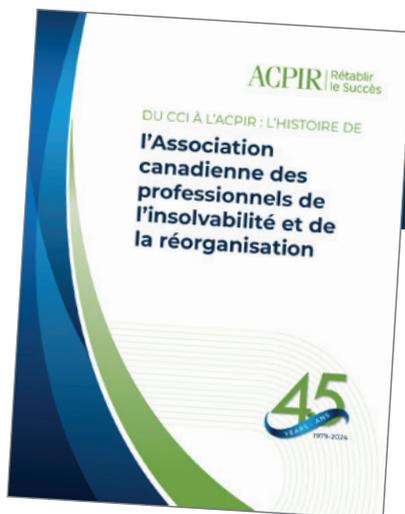
Une nouvelle série de vidéos et de blogues a été lancée sur la chaîne YouTube de l'ACPIR, intitulée « Dealing with Debt? Let's Talk » dans le cadre du Mois de la littératie financière 2024. Cette série met en scène nos membres qui présentent le rôle d'un SAI, des mythes et des faits concernant l'endettement, les types de dettes les plus courants et des solutions pour faire face à l'endettement. L'ACPIR a publié 16 billets de blogue sur une variété de sujets axés sur les consommateurs, rédigés par des membres du Comité des médias et communications et des auteurs invités. Toutes nos initiatives ont été rediffusées sur les canaux de médias sociaux de l'ACPIR, ce qui a permis d'augmenter l'affluence sur tous nos canaux.



## Publications de l'ACPIR

L'ACPIR crée une variété de publications pour tenir ses membres et ses invités au courant des dernières nouvelles, des principales questions et des tendances émergentes dans l'ensemble de l'industrie.

- **Revue *Rebuilding Success* (en anglais et en français)** : Deux éditions de la revue *Rebuilding Success* de l'ACPIR ont paru avec un contenu adapté aux intérêts de plus de 7 400 lecteurs. Nous sommes reconnaissants du travail du comité de rédaction, qui est chargé de produire le contenu technique et éditorial de la revue. L'année dernière, nous avons abordé un large éventail de sujets, tels que les 45 ans de l'ACPIR, l'enjeu de la fraude dans les dossiers d'insolvabilité au Canada, les considérations en matière d'insolvabilité pour les entreprises appartenant à des Autochtones et les perspectives économiques mondiales pour 2025.
- **Lettres et bulletins d'information** : Les lettres et les bulletins d'information destinés aux membres de l'ACPIR constituent toujours l'un des avantages sous forme numérique les plus appréciés par les membres, car ils contiennent des renseignements importants et traitent de sujets d'intérêt pour les lecteurs.



- **Publication de l'histoire de l'ACPIR** : Pour souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'ACPIR, l'Association a mis à jour et publié un document historique en 2024. Il comprenait une chronologie de l'Association ainsi que les étapes et réalisations importantes de sa riche histoire.

# Interventions

Une fois de plus, cette année a été marquée par une activité soutenue en matière d'interventions. Le comité a examiné plusieurs dossiers et recommandé une intervention dans l'un d'eux. Par ailleurs, une décision a été rendue dans un dossier où l'ACPIR était intervenue au cours de l'exercice 2024. Vous trouverez ci-dessous des renseignements supplémentaires sur ces deux dossiers.

L'ACPIR a obtenu l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Piekut c. Sa Majesté le Roi du chef du Canada*, représenté par le ministre du Revenu national. L'ACPIR a déposé son factum le 10 juin 2024. L'audience s'est tenue le 5 novembre 2024, et la décision a été rendue le 17 avril 2025. Avant cette décision, aucune approche uniforme ne prévalait quant à l'interprétation, par les tribunaux canadiens, de la date à laquelle une personne cessait d'être considérée comme étudiante aux fins du calcul de la période de 7 ans prévue à l'article 178 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI »). En règle générale, les tribunaux provinciaux adoptaient l'une des deux interprétations suivantes : une approche à date unique ou une approche à dates multiples. Dans son arrêt récent, la Cour suprême a tranché en faveur de l'approche à date unique. Bien que l'ACPIR ait soutenu une position différente, cette décision établit désormais une approche cohérente à l'échelle nationale dans un domaine où la jurisprudence était jusque-là partagée. Il convient de souligner que cet arrêt remet en lumière les limites des dispositions de la LFI concernant la libération des prêts étudiants.

Plus tôt cette année, soit le 31 juillet 2024, la Cour suprême du Canada a rendu son jugement dans l'affaire *Poonian c. Colombie-Britannique (Securities Commission)*, dans laquelle l'ACPIR avait présenté une demande d'intervention. L'affaire portait notamment sur la question de savoir si certaines réclamations déposées par une commission des valeurs mobilières peuvent être considérées comme une dette non acquittable, conformément aux alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI.

L'arrêt de la Cour suprême du Canada va dans le même sens que la position défendue par l'ACPIR. La Cour suprême a conclu qu'une faillite ne libère pas une personne d'une ordonnance lui imposant de payer des sommes qu'elle a obtenues frauduleusement, mais peut la libérer des sanctions administratives qui lui ont été infligées. Cette décision vient clarifier le champ d'application des alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI, à la suite de décisions contradictoires de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et de la Cour d'appel de l'Alberta. *Gowling WLG (Canada)* et plus particulièrement *Haddon Murray, Heather Fisher* et *James Aston* ont représenté l'ACPIR dans ces deux dossiers.

Nous rappelons aux membres que le Comité d'intervention examine les dossiers et émet des recommandations concernant d'éventuelles interventions en fonction de critères établis qui se concentrent principalement sur l'importance de la décision pour la profession et la nécessité de promouvoir les objectifs des lois fédérales sur l'insolvabilité. Les membres sont invités à communiquer avec l'ACPIR lorsqu'ils ont connaissance de dossiers où les principes d'insolvabilité sont en jeu et où une intervention pourrait être justifiée.

# Conduite Professionnelle

L'application des règlements, des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) joue un rôle important dans la protection de la réputation de l'Association et du titre de professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). Le Comité de conduite professionnelle (CCP) enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite de ses membres et de ses associés. Il est composé de membres de tout le pays et compte une représentation de chacune des associations provinciales. Toutes les plaintes sont examinées de manière indépendante afin de relever les conflits d'intérêts potentiels avant que le dossier de plainte ne soit transmis aux membres du CCP. Le comité se réunit tous les mois dans le but de traiter chaque plainte de manière équitable et efficace.

Au cours de la période allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, le comité a reçu trois nouvelles plaintes et a fermé cinq dossiers. Le 31 mars 2025, il y avait six dossiers toujours actifs. Dans quatre des cinq dossiers qui ont été fermés, le CCP n'a trouvé aucune faute de la part des membres contre lesquels ces plaintes avaient été déposées. En revanche, le cinquième dossier a abouti au transfert du cabinet du membre concerné, ainsi qu'à son retrait de la profession.

Parmi les dossiers traités par le comité, un nombre important découlait de la publication d'avis émis par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) faisant état de mesures à l'encontre d'un membre. Le comité rappelle à tous les membres qu'ils ont l'obligation d'informer l'ACPIR si le BSF impose des mesures conservatoires ou des restrictions à un SAI et/ou à un cabinet.



# Comités de l'ACPIR

L'ACPIR étant une association de bénévoles, nos membres jouent un rôle essentiel dans le soutien de nos programmes et initiatives. Nous adressons nos sincères remerciements à tous les comités membres énumérés ci-dessous pour le travail incroyable et les contributions précieuses réalisés en 2024-2025.

## FORMATION

Le Comité du PQC reconnaît la contribution exceptionnelle apportée au mandat du Comité par les présidents du sous-comité : Mark Wentzell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B. (président du Comité de supervision des examens), Mike Braga, PAIR, SAI – Ont. (président du jury d'examen PI3 et président de l'ancien jury d'examen des connaissances fondamentales) et Naida Kornuta, FCIRP, LIT – Sask. et Lee Close, FCIRP, LIT – Ont. (coprésidents du jury d'examen de l'enic).

### Comité du pqc

- **Présidente** : Vanessa Allen, PAIR, SAI – Alb.
- **Vice-président** : Chris Mediratta, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- **Liaison du conseil de l'ACPIR** : Simone Carvalho, CA (de l'Inde), PAIR, SAI – Ont.
- **Représentant du BSF** : Paul Berry – N.-É.

#### Ancien président :

- Tim Carson, FPAIR (retr.), SAI – Ont.
- Jean-Daniel Breton, FPAIR (retr.) – Qc
- Andrew Dalgleish, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

#### Observatrice :

- Leanna Knox-Kinsman – Ont.

### Conseil de l'enic :

- **Coprésidente** : Naida Kornuta, FPAIR (retr.) – Sask.
- **Coprésidente** : Adam Boettger, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- **Coprésidente** : Stephan Moyneur, PAIR, SAI – Qc

#### Membres :

- Jonh Delo, PAIR, SAI – Ont.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

#### Vanessa Allen, PAIR, SAI

« Le renouvellement du PQC assure la qualité et la pertinence du programme, permettant ainsi aux candidats de profiter de la meilleure expérience possible. Une fois de plus, nous remercions tous nos bénévoles et l'équipe de l'ACPIR qui continuent de consacrer leur temps et leurs ressources pour faire en sorte que les programmes de formation de l'ACPIR produisent des professionnels des plus compétents et préparés à faire évoluer la profession. Merci à tous ceux et celles qui apportent une expertise inestimable et de nouvelles idées pour le renouvellement continu de ce programme! »

### Comité permanent de révision des cours

#### Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc
- Andrew Dalgleish, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Francyne Myers, J.D., PAIR, SAI – N.-É.

### Comité de supervision des examens :

- **Président** : Mark Wentzell, CPA, CA, LL. B., PAIR, SAI – C.-B.

#### Membres :

- Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI – Qc
- Jean-Daniel Breton, FPAIR (retr.) – Qc
- Simone Carvalho, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Deane Gurney, PAIR, SAI – C.-B.
- Kristin Gray, CPA, PAIR, SAI – Alb.

### Comité d'examen – PI3

- **Président** : Michael Braga, MBA, PAIR, SAI – Ont.

#### Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Chris Bowra, CPA, PAIR, SAI – C.-B.
- Bonnie Bryan, PAIR, SAI – Ont.
- Tania Daher, PAIR, SAI – Qc
- Lynn DeLaBarre, PAIR (retr.) – C.-B.
- Adam Laiken, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Valerie Lock, CPA, PAIR, SAI – Alb.
- Mina Rastan, CPA, PAIR, SAI – Ont.



## COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

### Présidente du comité :

- Donna Collins, FPAIR (retr.) – Man.

### Liaison du conseil :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

### Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc
- Mark Rosen, LL. B., FPAIR – N.-É.
- William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Dave Johnson, PAIR (retr.) – Man.
- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Ont.
- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

### Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI

« Je tiens à remercier sincèrement chacun des membres du Comité des finances pour leur engagement constant et leur précieuse contribution aux travaux du comité. Leurs idées, leur diligence et leur soutien sont essentiels à la santé financière et à la réussite de notre Association. Je leur suis reconnaissante de leur dévouement envers l'Association et la profession. »



### Donna L. Collins, FPAIR (retr.)

« L'ACPIR continue de croître et d'évoluer grâce aux efforts dévoués de ses bénévoles. Ces bénévoles consacrent non seulement du temps à une communauté qui les a soutenus dans leur croissance, mais ils contribuent aussi à façonner l'avenir de notre domaine. Cette année, comme pour les années précédentes, le calibre des candidatures soumises était impressionnant. Merci au Comité de nomination aux prix et distinctions, soutenu avec compétence par le personnel de l'ACPIR, de veiller à ce que nos membres qui ont offert un service extraordinaire soient reconnus. Félicitations à tous les lauréats de 2024 et 2025! Si vous ne vous êtes pas encore inscrit comme bénévole à l'ACPIR, n'hésitez pas à le faire. Vous découvrirez, comme d'autres avant vous, qu'on en retire bien plus que ce que l'on y apporte. »



## FINANCE

### Président :

- Bridget Van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

### Observateur :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

### Membres :

- Marla Adams, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Sask.
- Samuel Gignac, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Derrick Hutchens, PAIR (retr.) – T.-N.-L.
- Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

## MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

### Membres :

- Brandon Smith, PAIR, SAI – Ont.
- Nathan Sugeng, PAIR, SAI – Ont.
- Andy Fisher, PAIR, SAI – Ont.
- Kaitlin Verge, PAIR, SAI – N.-É.
- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Braden Burrirt, PAIR, SAI – Alb.
- Collin Legall, CPA, CMA, PAIR, SAI – Man.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

## COMITÉ DE RÉDACTION

### Membres :

- Jeremy Nemers, B. Com., J.D. – Ont.
- Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI – Qc
- Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI – Qc
- Jeffrey Lee, c.r. – Sask.

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

### Comité des Forums sur l'insolvabilité et la restructuration

- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Jill Carriere, PAIR, SAI – Alb.
- Martin Carrière, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Blaire MacNeil, MBA, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Maksymchak, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Philippe Mendelson, CPA, CMA, PAIR, SAI – C.-B.

### Comités de perfectionnement professionnel des administrateurs en insolvabilité associés

- Samantha Galea, PAIR, SAI – Ont.
- Vincent Guilbeault-Sauvé, LL. B., PAIR, SAI – Qc
- Kristi Neilsen, PAIR, SAI – N.-B.
- Marianne Ting, PAIR, SAI – C.-B.
- Barbara Visentin, PAIR, SAI – Ont.

### Comité Exchange sur l'insolvabilité et la restructuration

- **Coprésident** : Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- **Coprésident** : Brad Newton, CPA, CA, PAIR – Ont.

#### Membres :

- Stephanie Burrowes, PAIR, SAI – Ont.
- Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Jeffrey Lewis, CPA-CA, FCCA, PAIR, SAI – Ont.
- Alex MacFarlane – Ont.
- Alexandra Morataya, PAIR, SAI – Ont.
- Maureen Parent, PAIR, SAI – Ont.
- Francisco Remolino, PAIR, SAI – Ont.
- Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

#### Brad Newton, CPA, CA, PAIR

« Compte tenu du regain d'activité dans le domaine de l'insolvabilité en cette période économique difficile, les conférences de ce type deviennent des outils d'apprentissage très importants et des occasions de rencontrer des collègues. Les tables rondes de l'ACPIR proposent toujours des groupes de discussion sur des sujets d'actualité liés à l'insolvabilité. Comme toujours, je tiens à remercier les membres du comité et les intervenants pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré, ainsi que le personnel exceptionnel du perfectionnement professionnel de l'ACPIR pour son travail. »



#### Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI

« Les tables rondes de 2024 ont donné lieu aux discussions les plus franches et stimulantes des dernières années. Je remercie les nombreux participants à cet événement annuel : les professionnels du secteur, les parrains, le personnel de l'ACPIR, les membres du comité et mon collègue coprésident. »



## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES HONORAIRES

#### Président

- Wes Cowan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

#### Membres :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Shane Pennell, B. Sc. – Ont.
- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.
- Frank Fabiano, CPA, CA, FPAIR, SAI – Alb.
- Crystal Buhler, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.

## CONDUITE PROFESSIONNELLE

### Président :

- John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, FPAIR, SAI – Ont.

### Liaison du conseil :

- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.

### Membres :

- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Nathan Bell, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Martine Lessard, PAIR, SAI – Qc
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-B.

### John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, FPAIR, SAI

« La nature des plaintes reçues par le Comité de conduite professionnelle (CCP), l'étendue de l'examen et la profondeur de l'analyse requise représentent un engagement important de la part des membres du CCP qui ont toute ma reconnaissance. Je tiens à remercier tous les membres du CCP pour leur volonté continue à faire respecter et à maintenir l'engagement de l'ACPIR en matière de professionnalisme, de fiabilité et d'objectivité. »



## INTERVENTION

### Président :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc

### Membres :

- Larry Crandall, LLB, CIRP, LIT – NB
- Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR – Ont.
- Alain Tardif, BCL – Qc
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

### Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.)

« Je tiens à remercier les membres du Comité d'intervention pour leur dévouement et leur engagement envers la communauté de l'insolvabilité et de la restructuration des entreprises, ainsi que pour leur expertise précieuse au cours de cette année, une fois de plus marquée par une forte activité en matière d'interventions. Leurs efforts méritent d'être soulignés. »



## PRATIQUES DES ENTREPRISES

### Président :

- Jonathan Krieger, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

### Liaison du conseil :

- Todd Ambachtsheer, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Membres :

- Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Patricia Marshall, PAIR, SAI – C.-B.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Sheldon Title, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Jonathan Krieger, CPA, CA, FPAIR, SAI

« Les membres du Comité des pratiques des entreprises ont apporté d'importantes contributions au cours de l'année écoulée pour améliorer le système canadien d'insolvabilité et de restructuration des entreprises et représenter les intérêts de nos membres sur plusieurs enjeux clés. Parmi ceux-ci figurent les réponses au projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, la consultation du ministère des Finances sur les nouvelles exigences de déclaration pour les fiducies et les fiducies nues, ainsi que l'analyse de l'environnement du BSF, qui éclaire les efforts à venir. Au nom des membres et à titre de président du Comité des pratiques des entreprises, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité pour leur temps précieux et leurs contributions réfléchies. Cette année a été à nouveau riche en consultations sur des questions touchant à notre profession. »



## PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

### Président :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc
- Liaison du conseil :
- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.

### Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Mark Morgan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Josh Harris, B. Com., MIB, PAIR, SAI – Ont.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Tanya Reynolds, PAIR, SAI – Man.
- Frank Fabiano, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

### Chantal Gingras, FPAIR, SAI

« La qualité du travail accompli par les membres du Comité des pratiques des consommateurs a été, une fois de plus, remarquable cette année. La progression du domaine de l'insolvabilité des consommateurs leur tient véritablement à cœur. Ils ont une fois de plus démontré leur engagement envers le secteur par leurs efforts, leur expertise et les heures innombrables qu'ils ont consacrées aux réponses aux consultations. Je tiens à saluer leur engagement et leur dévouement. Je voudrais également remercier le groupe de travail sur la révision des honoraires, présidé par Wes Cowan, pour le remarquable travail de rédaction dans le mémoire de l'ACPIR sur la rémunération des SAI, ainsi que pour son engagement et ses conseils avisés dans le cadre des échanges avec le BSF. »



# Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR

## Présidents du conseil d'administration

1979-1980 L. Claude Mercure, CPA, FPAIR  
1980-1981 Keith G. Collins, FCA, FCPA, FPAIR  
1981-1982 Ian K. Strang, FCA, FCPA, FPAIR  
1982-1983 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR  
1983-1984 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR  
1984-1985 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR  
1985-1986, John J. Swidler, FCPA, FCA, FPAIR  
1986-1987 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR  
1987-1988 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR  
1988-1989 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR  
1989-1990 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR  
1990-1991 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, FPAIR  
1991-1992 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR  
1992-1993 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR  
1993-1994 William J. Drake, FCPA, FCA, FPAIR  
1994-1995 Gilles Campeau, CPA, FPAIR  
1995-1996 Stephen H. Barnes, FPAIR  
1996-1997 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR  
1997-1999 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR  
1999-2001 Peter D. Wedlake, LL. B., FPAIR  
2001-2003 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR  
2003-2005 William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR  
2005-2007 Claude Gilbert, FCPA, FPAIR  
2007-2009 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR  
2009-2011 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR  
2011-2013 Guylaine Houle, BCL, FPAIR  
2013-2015 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR  
2015-2016 David Wood, PAIR  
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC  
2017-2019 Chantal Gingras, FPAIR  
2019-2021 Mark Rosen LL. B., FPAIR  
2021-2023 Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR  
2023-2025: André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI

## Personnel de l'ACPIR

### PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

---

**Anne Wettlaufer**, FICB

### ADMINISTRATION ET MEMBRES

---

**Steve D'Alessandro**, CPA, CGA

Directeur de l'exploitation

**Anh Nguyen**

Administratrice aux finances et des adhésions

### FORMATION

---

**Tim Carson**, FPAIR (retr.), SAI,

Directeur (par intérim), Programmes d'éducation  
(juillet 2023-décembre 2024)

**Isabelle Gauthier**

Directrice adjointe, Programmes d'éducation  
et Registraire du PQC

**Renzo Libaque**

Gestionnaire, Programmes d'éducation  
et Registraire adjoint

**Francyne Myers**, JD, PAIR, SAI

Directrice, Politiques et programmes d'éducation  
(commencé en janvier 2025)

### COMMUNICATIONS

---

**Jovita D'sa**

Gestionnaire, communications

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

---

**Natalie Alfano**

Directrice du perfectionnement professionnel

**Josephine Song**

Adjointe aux événements

# Rapport de la trésorière



**Bridget van Wyk** CPA, CA, PAIR, SAI  
**TRÉSORIÈRE DE L'ACPIR**

---

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter, encore une fois, les états financiers vérifiés de l'ACPIR. La situation financière de l'Association demeure solide, avec des actifs nets d'environ 2,2 millions de dollars après la finalisation de l'investissement dans le renouvellement du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC).

Un excédent d'exploitation de 112 232 \$ a été réalisé, qui s'explique principalement par la croissance importante des inscriptions aux programmes de formation tout au long de l'année.

Voici un survol des principaux faits saillants de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

## État de la situation financière

Avec une trésorerie et des placements à court terme de 1 803 817 \$ et un portefeuille de placements à long terme de 630 980 \$, l'Association a maintenu un bon niveau de liquidité.

Les placements à court terme sont composés de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance au cours du prochain exercice financier, tandis que le portefeuille de placements à long terme est constitué de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance après le prochain exercice et jusqu'en 2027.

Le portefeuille de placements à long terme a diminué de 597 557 \$, étant donné que les produits des placements arrivés à échéance au cours de l'année ont été réinvestis dans des placements à court terme à rendement plus élevé.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le seul compte à recevoir non réglé à la fin de l'exercice était celui d'ARIL Society Inc., qui devait toujours verser 128 575 \$ en vertu d'un accord d'échange de services; ce montant a toutefois été reçu par l'ACPIR après la clôture de l'exercice. Les charges payées d'avance ont augmenté, passant de 122 177 \$ à 168 939 \$, principalement en raison des dépôts versés pour les nouveaux locaux de l'ACPIR, dont l'Association a pris possession le 1er juillet 2025. Les immobilisations ont été ramenées de 58 654 \$ à 27 225 \$, puisque les amortissements ont dépassé le montant affecté à l'achat d'autres immobilisations durant l'exercice. Comme l'année précédente, l'amortissement des actifs liés aux anciens locaux a été écourté par rapport aux années précédentes, en raison de la résiliation anticipée de la location.

Les comptes à payer et les charges à payer ont légèrement diminué, passant de 257 938 \$ à 252 700 \$, ce qui témoigne d'un niveau relativement stable de factures en suspens et de charges à payer à la fin de l'année. Les produits reçus d'avance ont augmenté, passant de 138 122 \$ à 180 335 \$, principalement en raison du retour des ateliers de préparation à l'ENIC tenus en personne en juin 2025, auxquels il est possible de s'inscrire depuis mars 2025, ainsi que de l'augmentation du nombre de paiements reçus pour

les inscriptions anticipées aux forums sur l'insolvabilité et la réorganisation du printemps 2025. Les ateliers de préparation à l'ENIC de 2024 ont été organisés sous forme de séances virtuelles dans le cadre du cours « Applications pratiques en insolvabilité et préparation à l'ENIC ».

## État des résultats

Les recettes sont passées de 2 295 086 \$ l'année dernière à 2 432 722 \$, en raison surtout de l'augmentation des inscriptions aux programmes de formation, de la hausse de la fréquentation du Toronto Exchange et de l'augmentation du nombre de parrainages, tant pour le Toronto Exchange que pour les événements de perfectionnement continu des forums. Les recettes publicitaires ont connu une croissance importante, doublant presque, car de plus en plus d'organisations ont opté pour les possibilités de publicité en ligne offertes par l'Association. Bien qu'une baisse des revenus d'intérêts ait été anticipée vu la diminution des taux d'intérêt à un jour, ceux-ci ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, grâce à la disponibilité de liquidités supplémentaires pour les placements, en raison de revenus plus importants que prévu.

Ces évolutions favorables des recettes ont été contrebalancées en partie par la baisse des cotisations des membres – le nombre de nouveaux PAIR admis n'ayant pas été suffisant pour compenser les départs à la retraite – ainsi que par la légère diminution des frais de gestion, les frais de l'année dernière pour un projet spécial lancé par ARIL Society Inc. n'ayant pas été reconduits cette année.

Les frais d'exploitation totaux ont augmenté, passant de 2 235 219 \$ l'année dernière à 2 320 490 \$, principalement en raison de la hausse des frais d'administration, détaillée ci-dessous à la rubrique État des frais d'administration, et de l'effet de l'inflation sur les coûts des forums sur l'insolvabilité et la réorganisation. L'augmentation des frais d'administration a été partiellement compensée par la diminution des dépenses liées au programme de formation, l'absence d'ateliers de préparation à l'ENIC en personne en 2024 ayant permis d'éviter des coûts. À cela s'ajoute une réduction du nombre de conférenciers rémunérés lors des forums sur l'insolvabilité et la réorganisation.

Alors qu'elle avait anticipé un léger déficit d'exploitation

dans le budget approuvé, l'Association a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation de 112 232 \$.

## État de l'évolution de l'actif net

L'excédent d'exploitation de 112 232 \$ a entraîné une augmentation correspondante de l'actif net non affecté.

L'actif net affecté à l'interne aux investissements stratégiques dans le programme de formation a diminué de 50 384 \$ en raison de l'investissement dans les dernières étapes du renouvellement du PQC. Il reste donc 202 953 \$ d'actifs nets affectés aux investissements stratégiques destinés au programme de formation, dont une partie sera allouée au cours de l'année à venir à une mise à jour du « Cours sur l'administration de l'insolvabilité » et au « Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité ».

## État des flux de trésorerie

La diminution nette des liquidités au cours de l'année, s'établissant à 19 637 \$, s'explique principalement par les activités de placement net de 199 124 \$, ce qui est supérieur aux 164 272 \$ de liquidités générées par les activités d'exploitation et au remboursement net des avances reçues de l'ARIL, de 15 215 \$. Les placements à long terme arrivés à échéance et les liquidités générées par les activités ont été investies dans des placements à rendement plus élevé.

## État des frais d'administration

Les frais d'administration totaux sont passés de 1 826 808 \$ à 2 003 391 \$, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés au personnel, aux communications, à la technologie de l'information et à l'administration des bureaux, ce qui a été partiellement compensé par la diminution des coûts de location des bureaux.

Les frais de personnel ont augmenté en raison de la transition du poste de direction des programmes de formation, passant d'une fonction intérimaire de consultant à une fonction salariée à temps plein, ainsi

que des augmentations salariales annuelles. Les coûts de communication ont augmenté vu l'investissement continu de l'Association dans l'optimisation des moteurs de recherche (référencement naturel). À cet investissement s'ajoutent des coûts de traduction plus élevés vu le volume accru des communications au cours de l'année et les frais de réalisation d'un sondage d'opinion en fin d'exercice sur la revitalisation des titres de PAIR et de SAI. Les coûts des technologies de l'information ont augmenté en raison des frais de licences supplémentaires acquises dans la foulée du passage de l'Association de serveurs physiques à l'informatique en nuage. Le coût de la transition sera contrebalancé par une réduction des besoins en équipement et, par conséquent, des charges d'amortissement à l'avenir. Les frais d'administration des bureaux ont augmenté en raison des améliorations qu'il était nécessaire d'apporter au système de surveillance de la sécurité des bureaux, car l'équipement ancien n'était plus pris en charge; de même, la plateforme de gestion de la paie d'ADP a dû faire l'objet d'une mise à jour. Les dépenses liées à la préparation du déménagement des bureaux, principalement les frais de déchetage des documents par Iron Mountain, ont également fait augmenter les coûts.

La diminution des frais de location des bureaux s'explique par la réduction des loyers pendant une période complète de 12 mois, contre seulement 6 mois l'année précédente. En vue de conclure un accord avec l'Association pour libérer les anciens locaux avant l'expiration du bail, le locateur a offert une incitation financière, répartie sur une période de 21 mois, débutant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 juin 2025.

Les honoraires annuels, s'élevant à 49 000 \$, sont demeurés inchangés depuis l'exercice antérieur et comprennent 20 000 \$ pour le président du conseil d'administration, 10 000 \$ pour le vice-président, 5 000 \$ pour la trésorière, le secrétaire et la dirigeante sans portefeuille, et 2 000 \$ pour chacun des deux administrateurs externes.

## Résumé

La situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net avoisinant les 2,2 millions de dollars. Il a été confirmé que la part des actifs nets affectés aux investissements stratégiques dans les programmes était suffisante pour financer le reste des travaux liés à l'amélioration des autres programmes de formation. Il reste donc un actif net non affecté de près de 2 millions de dollars qui pourra servir au soutien des opérations futures.

Le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour réaliser les objectifs à long terme de l'Association, qui sont décrits dans le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, et pour atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

À l'approche de la fin de ma dernière année à titre de trésorière, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à Steve D'Alessandro, à Anne Wettlaufer et à toute l'équipe de l'ACPIR pour leur travail exceptionnel et leur dévouement envers l'Association. Je remercie également mes collègues du Comité exécutif et du Comité des finances pour leur soutien et leur collaboration tout au long de ces années. Ce fut un honneur pour moi d'assumer ce rôle et de contribuer à la gestion financière de l'ACPIR pendant cette période marquée par les transitions dans notre domaine. Je suis convaincue que le prochain trésorier sera bien soutenu par cette équipe talentueuse et engagée, et je lui souhaite beaucoup de succès. Bien que je me retire de mon rôle de trésorière, je me réjouis de continuer à participer au Comité des finances et de transmettre mes connaissances afin de garantir la solidité financière et la réussite de l'ACPIR.



**Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI**  
Trésorière de l'acpir

# Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY  
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**HILBORN**LLP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)  
Le 17 juin 2025

Comptables professionnels agréés,  
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de la situation financière**

Au 31 mars	2025 \$	2024 \$
<b>ACTIFS</b>		
Actifs à court terme		
Trésorerie	133 636	153 273
Placements (note 3)	1 670 181	980 468
Dû d'ARIL Society inc. (note 12)	128 575	107 067
Frais payés d'avance	168 939	122 177
	<u>2 101 331</u>	<u>1 362 985</u>
Placements (note 3)	630 980	1 228 537
Immobilisations corporelles (note 4)	27 225	58 654
	<u>658 205</u>	<u>1 287 191</u>
	<u>2 759 536</u>	<u>2 650 176</u>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs à court terme		
Créditeurs (note 5)	252 700	257 938
Produits reportés	180 335	138 122
	<u>433 035</u>	<u>396 060</u>
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6)	122 898	86 175
Incitatifs à la location reportés (note 7)	6 546	32 732
	<u>129 444</u>	<u>118 907</u>
	<u>562 479</u>	<u>514 967</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles	20 679	25 922
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8)	202 953	253 337
Non affecté	1 973 425	1 855 950
	<u>2 197 057</u>	<u>2 135 209</u>
	<u>2 759 536</u>	<u>2 650 176</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



André Bolduc, CPA, CA, FCIRP, LIT  
Professionnel agréé de l'insolvabilité  
et de la réorganisation  
Président



Bridget van Wyk, CPA, CA, CIRP, LIT  
Professionnelle agréée de l'insolvabilité  
et de la réorganisation  
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État des résultats**

Exercice clos le 31 mars	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres	<b>1 092 075</b>	1 112 025
Frais de cours et d'examen du PQC	<b>573 600</b>	459 150
Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites	<b>274 230</b>	268 589
Inscriptions et commandites « Exchange Conference »	<b>214 688</b>	184 047
Honoraires de gestion (note 12)	<b>182 000</b>	184 100
Revenus de placements (note 10)	<b>76 435</b>	75 826
Publicité	<b>19 694</b>	11 349
	<b>2 432 722</b>	2 295 086
<b>Charges</b>		
Administration (voir tableau)	<b>2 003 391</b>	1 826 808
Formation continue	<b>130 146</b>	161 999
Cours et examens du PQC	<b>104 302</b>	167 101
Frais pour « Exchange Conference »	<b>82 651</b>	79 311
	<b>2 320 490</b>	2 235 219
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	<b>112 232</b>	59 867
Renouvellement du PQC (note 8)	<b>(50 384)</b>	(442 448)
Analyse stratégique (note 9)	<b>-</b>	(10 376)
	<b>(50 384)</b>	(452 824)
Excédent des produits sur les charges	<b>61 848</b>	(392 957)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2025 \$
Solde, au début de l'exercice	25 922	253 337	-	1 855 950	<b>2 135 209</b>
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(50 384)	-	112 232	<b>61 848</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 704)	-	-	37 704	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 275	-	-	(6 275)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	26 186	-	-	(26 186)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<b>20 679</b>	<b>202 953</b>	-	<b>1 973 425</b>	<b>2 197 057</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2024 \$
Solde, au début de l'exercice	36 204	695 785	10 376	1 785 801	2 528 166
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(442 448)	(10 376)	59 867	(392 957)
Amortissement des immobilisations corporelles	(31 596)	-	-	31 596	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 769	-	-	(2 769)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	(397)	-	-	397	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	18 942	-	-	(18 942)	-
Solde, à la fin de l'exercice	25 922	253 337	-	1 855 950	2 135 209

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	61 848	(392 957)
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 704	31 596
Intérêts capitalisés aux placements	(39 757)	(41 392)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans l'exercice précédent	140 450	21 736
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(26 186)	(18 942)
	<b>174 059</b>	<b>(399 959)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(46 762)	46 845
Diminution des créditeurs	(5 238)	(24 438)
Augmentation (diminution) des produits reportés	42 213	(14 520)
	<b>164 272</b>	<b>(392 072)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(2 600 000)	(1 000 000)
Produits de la cession de placements	2 407 151	1 393 506
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 275)	(2 769)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	-	397
	<b>(199 124)</b>	<b>391 134</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement des avances à ARIL Society inc.	15 215	3 298
Variation nette de la trésorerie	<b>(19 637)</b>	<b>2 360</b>
Trésorerie, au début de l'exercice	<b>153 273</b>	<b>150 913</b>
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<b>133 636</b>	<b>153 273</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Tableau des frais d'administration**

Exercice clos le 31 mars	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Salaires et avantages sociaux	<b>1 166 336</b>	1 062 912
Communications (note 12)	<b>221 673</b>	187 088
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	<b>155 628</b>	153 061
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 12)	<b>76 880</b>	55 107
Technologies de l'information	<b>74 423</b>	46 864
Frais de traitement des paiements	<b>66 525</b>	56 644
Loyer (note 7)	<b>55 544</b>	98 669
Honoraires des administrateurs (note 11)	<b>49 000</b>	49 000
Insol International	<b>47 425</b>	45 444
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>37 704</b>	31 596
Assurances	<b>27 099</b>	25 758
Dépenses du comité	<b>25 154</b>	14 665
	<b><u>2 003 391</u></b>	<u>1 826 808</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires**

---

31 mars 2025

**Nature et description de l'organisme**

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est un organisme à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

**1. Principales méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

**(a) Constatation des produits**

**Cotisations des membres**

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

**Frais de cours, d'examen, de séminaires et webinaires de formation continue du PQC**

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité, du Programme de qualification des PAIR (« PQC »), ainsi que les produits des séminaires de formation continue sont constatés à titre de produits au moment de l'inscription. Les frais d'examen sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

**Commandites**

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**« Exchange Conference »**

Les produits provenant de l'évènement « Exchange Conference » sont constatés dans l'exercice au cours duquel la conférence a eu lieu.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(a) **Constatation des produits (suite)**

**Revenus de placements**

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Apports**

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

**Honoraires de gestion**

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

**Publicité**

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

(b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(c) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(d) **Opérations entre apparentés**

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés.

(e) **Instruments financiers**

**Évaluation des actifs et passifs financiers**

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations créées ou échangées entre apparentés, à la juste valeur, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des actifs financiers entre apparentés, au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(e) Instruments financiers (suite)**

**Pertes de valeur**

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

**(f) Placements**

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(g) Immobilisations corporelles**

Les coûts des immobilisations corporelles sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles, autrement, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

**(h) Apports reçus sous forme de services**

Le travail de l'Association dépend des services bénévoles de nombreux particuliers. Puisque ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2025

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(i) Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations, à poser des jugements et à formuler des hypothèses ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers**

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

**Risque de crédit**

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, d'une concentration de transactions avec une même partie, ou d'une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires qui pourraient être affectées de façon semblable par des changements dans les conditions économiques, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

**Risque de crédit (suite)**

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie	133 636	153 273
Dû d'ARIL Society Inc.	128 575	107 067
Placements	2 301 161	2 209 005
	<hr/> 2 563 372	<hr/> 2 469 345

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2025

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**Variation des risques**

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

**3. Placements**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Titres à revenu fixe canadiens	2 301 161	2 209 055
Moins : portion à court terme	(1 670 181)	(980 468)
	<u>630 980</u>	<u>1 228 537</u>

Les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes varient entre 1,35 % à 2,95 % (en 2024 – 1,13 % à 4,95 %) et les échéances sont de juillet 2025 à novembre 2027 (en 2024 – juin 2024 à novembre 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2025

**4. Immobilisations corporelles**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur Nette 2025 \$
Matériel informatique	211 070	199 209	11 861
Mobilier et agencements	91 437	83 459	7 978
Améliorations locatives	416 393	409 007	7 386
	<u>718 900</u>	<u>691 675</u>	<u>27 225</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur Nette 2024 \$
Matériel informatique	204 795	193 328	11 467
Mobilier et agencements	91 437	81 180	10 257
Améliorations locatives	416 393	379 463	36 930
	<u>712 625</u>	<u>653 971</u>	<u>58 654</u>

**5. Crédoiteurs**

	2025 \$	2024 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	245 604	252 667
Sommes à remettre à l'État	7 096	5 271
	<u>252 700</u>	<u>257 938</u>

**6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden**

	2025 \$	2024 \$
Solde, au début de l'exercice	86 175	75 993
Apports (note 12)	36 723	10 182
Solde, à la fin de l'exercice	<u>122 898</u>	<u>86 175</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune subvention n'a été octroyée au cours des exercices 2025 ni 2024.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2025

**7. Incitatifs à la location reportés**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2025 \$
Incitatifs à la location	103 348	96 802	6 546

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2024 \$
Incitatifs à la location	103 348	70 616	32 732

Au cours de l'exercice précédent, l'Association a modifié les modalités de son bail pour ses locaux afin de devancer la date d'échéance du 31 août 2027 au 30 juin 2025. La durée de vie des incitatifs à la location a été ajustée pour refléter la nouvelle échéance du bail.

Un amortissement 26 186 \$ (18 942 \$ en 2024) a été porté en diminution de la charge de loyer de l'exercice.

**8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation**

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net à des fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation, notamment par des améliorations au programme et le développement de contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 50 384 \$ (442 448 \$ en 2024) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation dans le but de développer le PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

**9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique**

Le conseil d'administration de l'Association avait antérieurement affecté à l'interne des montants de l'actif net aux fins d'analyse stratégique. Cette analyse a été complétée au cours de l'exercice précédent, et aucun autre montant de l'actif net n'a été affecté à cette fin.

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant de 10 376 \$ de l'actif net réservé pour l'analyse stratégique aux fins de planifications stratégiques, réduisant ainsi ce poste de l'actif net à zéro.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2025

**10. Revenus de placements**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Intérêts sur la trésorerie	8 200	6 891
Intérêts sur les placements	68 235	68 935
	<u>76 435</u>	<u>75 826</u>

**11. Honoraires des administrateurs**

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, la trésorière, la secrétaire, le directeur général, ainsi que les autres administrateurs externes à l'Association. Chacun des membres reçoit des honoraires annuels en reconnaissance de ses services rendus à l'Association.

**12. Opérations entre apparentés**

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'« Annual Review of Insolvency Law ».

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société une entente en vertu de laquelle elle fournit des services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'entente prend fin le 31 mars 2027 et inclut les engagements suivants, payables par la Société à l'Association:

- ♦ des honoraires de gestion de 182 000 \$ pour l'exercice 2025, qui seront majorés en 2026 et 2027, pour tenir compte de l'inflation, selon l'indice annuel moyen des prix à la consommation publié par Statistique Canada;
- ♦ des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association; et
- ♦ un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2025

**12. Opérations entre apparentés (suite)**

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Honoraires de gestion (incluant 9 100 \$ de services additionnels en 2024)	182 000	184 100
Frais de services financiers (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	12 129	10 114
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 36 723 \$ (10 182 \$ en 2024) sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2025, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 128 575 \$ (107 067 \$ en 2024.) Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, le solde dû de la Société a été encaissé, à l'exception d'un montant de 36 723 \$ contribué à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé lors de la réception des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

**13. Engagement**

À la suite de l'échéance de la convention de bail actuelle le 30 juin 2025, l'Association a conclu une nouvelle convention de bail débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2035.

Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des dépenses pour les parties communes, sont les suivants :

	<u>\$</u>
2026	85 197
2027	84 176
2028	87 309
2029	88 354
2030	88 354
Subséquents	487 878
	<u>921 268</u>

**ACPIR** | Rétablir  
le Succès

**L'Association Canadienne des  
professionnels de l'insolvabilité  
et de la réorganisation**

141, rue Adelaide Ouest, bureau 450,  
C.P. 1057, Gare de Toronto DOM,  
Toronto (Ontario) M5K 1P2

[www.cairp.ca](http://www.cairp.ca)

SUIVEZ-NOUS

